Strasbourg, 10 janvier 2024

COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE

(CEPEJ)

Appel à manifestation d'intérêt

Bureau consultatif sur l'intelligence artificielle de la CEPEJ (AIAB)

Mandat 2024 - 2025

Document préparé par le Secrétariat

Suite à un premier mandat du Bureau consultatif sur l'intelligence artificielle (AIAB) en 2022 - 2023, le Bureau de la CEPEJ nommera cinq membres pour le second mandat 2024 - 2025. Le Secrétariat de la CEPEJ invite les personnes intéressées et qualifiées à exprimer leur intérêt pour en devenir membre.

Profils recherchés

Experts en intelligence artificielle (IA), de préférence dans le domaine de la justice, issus de formations et professions variées (droit, ingénierie, statistiques, sciences sociales, etc.) et capables de travailler en anglais.

Personnes intéressées par des discussions sur l'utilisation de l'IA dans le domaine de la justice et par des échanges avec des professionnels de la justice et des décideurs de plus de 46 pays, principalement du secteur public, des tribunaux et d'autres organismes nationaux et internationaux.

Tâches de l'AIAB

Suivre l'émergence réelle des applications de l'IA dans le secteur de la justice.

Fournir des conseils d'experts sur la mise en œuvre de la Charte éthique européenne de la CEPEJ sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement

Présenter à la CEPEJ et à ses groupes de travail les développements actuels et conseiller sur les nouvelles stratégies possibles et les actions concrètes concernant l'utilisation de l'IA dans les systèmes judiciaires en respectant les droits fondamentaux.

Ce que le travail implique

- Se réunir jusqu'à quatre fois par an, dont au moins une fois en personne

- Vérifier les applications à inclure dans le Centre de ressources de la CEPEJ sur la cyberjustice et l'IA

- Contribuer au développement des documents de la CEPEJ en mettant l'accent sur l'IA

- Assister aux réunions de la CEPEJ, participer ou modérer les discussions, donner des conseils et/ou faire un rapport sur les activités pertinentes

- Participer occasionnellement à des réunions nationales et internationales pour parler d'aspects spécifiques de l'IA relevant de leur compétence

Les tâches mentionnées ne sont pas rémunérées. Les éventuels frais de déplacement et de subsistance sont remboursés en conformité avec les règles et règlements du Conseil de l'Europe.

Documents requis

- un CV mettant en évidence l'expérience professionnelle pertinente, indiquant les employeurs et les clients passés et actuels, ainsi que les affiliations potentielles à des associations (professionnelles) et à des groupes d'intérêt ;

- une liste de publications, de projets ou d'autres travaux pertinents (s'ils ne ressortent pas déjà du CV).

Date limite

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer les documents demandés par courrier électronique à cepej@coe.int au plus tard le **18 février 2024.**